

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Landes
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

NOMBRE DE COMMUNES :	31
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	62
NOMBRE DE PRÉSENTS :	32
NOMBRE DE POUVOIR :	13

SÉANCE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 23 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : M. DAUGA – M. CAS – M. JOIE – M. HERNANDEZ – M. PEREZ - M. BOUYRIE – M. LABORDE – MME COUNILH – M. PASCOUAT – M. MOUSTIE – M. DUBEARNES – M. BAYENS – M. DUCAMP – M. DARRIGADE – MME JAY – M. REMAZEILLES – M. DE LA RIVA – MME DARTIGUEMALLE – M. DIRIBERRY – M. BELESTIN – MME CAZALIS – M. GARAT – M. BETBEDER – M. GELEZ – M. ROMAIN – M. COELHO – M. BECUS – M. PERIAUT – M. COUTURE – M. DAULOUEDE – MME GONSETTE – M. JAMMES

Ont donné pouvoir : MME MEDDA à M. JOIE, M. GUILLAMET à M. LABORDE, M. BENOIST à M. BETBEDER, M. LAPEYRE à MME COUNILH, M. TOLLIS à M. GELEZ, M. MAHE à M. DE LA RIVA, M. ROSPARS à MME DARTIGUEMALLE, MME LIBIER à M. BELESTIN, M. VENDRIOS à M. DUCAMP, MME BERGEROO à M. COELHO, M. DARETS à M. BECUS, M. LANGOUANERE à M. PERIAUT, M. BOUHAIN à M. JAMMES

Absents excusés M. CASTEL, M. BRUTAILS, M. LABASTE, M. VARTAVARIAN, MME EVENE, M. BELLANGER, MME GRACIET, M. LATXAGUE, M. FORGUES, MME CLAVERIE E., M. LAUDINET, M. LARD, M. BREDE, M. GUGLIELMI, MME CLAVERIE M., M. CASTETS, MME AUDOUY

Le secrétariat a été assuré par : MME CAZALIS

Délibération n° 2025-06-06 : Vente de matériel :

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que le SM EMMA possède du matériel dont elle n'a plus l'utilité notamment un tracteur tondeuse de marque John Deere acheté en 2013 pour un montant de 11 750 € HT soit 14 100 € TTC, enregistré sous le numéro d'inventaire 201404 du Budget Assainissement Collectif.



VU les articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDEREANT l'intérêt pour le Syndicat de procéder à la vente de biens n'ayant plus d'utilité pour lui,

CONSIDERANT la proposition faite par la Société de Cuzacq Frédéric,

Le Comité Syndical, l'exposé de Monsieur le Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à la vente du bien : tracteur tondeuse John Deere pour un montant de 5 500 € HT soit 6 600 € TTC.

DIT que l'acquéreur prend possession du bien en l'état où il se trouve le jour de l'entrée en jouissance sans recours contre le vendeur pour quelque cause que ce soit notamment en raison des vices apparents et des vices cachés, sauf si celui-ci prouve que le vendeur en avait connaissance,

DIT que la vente fera l'objet d'un titre de recette sur le budget annexe Assainissement Collectif à l'article 775,

DIT que l'immobilisation enregistrée sous le n°201404 sera sortie de l'inventaire du Budget d'Assainissement Collectif.

ST VINCENT DE TYROSSE, le 1^{er} juillet 2025

Le Secrétaire de Séance,
Isabelle CAZALIS

Le Président,
Francis BETBEDER



La présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département